

code postal : 59970

Commune de FRESNES-SUR-ESCAUT

code Insee : 59253

[www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

## Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

## 1. Fiche communale annexée à l'arrêté préfectoral

n°  du  mis à jour le 

## servitudes

## 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques [ PPR ]

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels  miniers  technologiques  non 

PPRi de l'Aunelle-Hogneau

date

Approuvé le 18/07/16

aléa

Inondation par débordement du cours d'eau et /ou de ses affluents et rupture de digues

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

Les documents graphiques : extrait du zonage réglementaire du PPRiconsultable sur Internet \* Le règlementconsultable sur Internet \* La note de présentationconsultable sur Internet \* 

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui  non 2.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels  miniers  technologiques  non 

PPR risques miniers

date

Prescrit le 17/11/14

aléa

Effondrements localisés, affaissements progressifs, tassements de terrain, glissements de pente de dépôts de matériaux, échauffements de dépôts de matériaux, émanations de gaz de mine

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

La cartographie des aléasconsultable sur Internet \* Le projet de règlementconsultable sur Internet \* Le projet de note de présentationconsultable sur Internet \* 

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui  non 2.3 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels  miniers  technologiques  non 

date

aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet \* consultable sur Internet \* consultable sur Internet \* 

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui  non 2.4 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels  miniers  technologiques  non 

date

aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet \* consultable sur Internet \* consultable sur Internet \* 

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui  non

### 3. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement.

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte Moyenne Modérée Faible Très faible  
zone 5 zone 4 zone 3 X zone 2 Zone 1 \*  
\* Il n'existe aucune obligation réglementaire pour le niveau 1 de sismicité

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

**Article D 563-8-1 du Code de l'environnement sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité**

[www.legifrance.fr/](http://www.legifrance.fr/)

consultable sur Internet X

## pièces jointes

### 4. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement

a) La cartographie à l'échelle communale, des aléas, des enjeux et du zonage réglementaire du PPRi de l'Aunelle-Hogneau, est consultable sur Internet :

<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Plans-de-prevention-des-risques-d-inondation-PPRI/PPRN-approuves-et-PPR-modifies/Le-Plan-de-Prevention-des-Risques-d-Inondation-PPRI-de-l-Aunelle-Hogneau>

b) La cartographie à l'échelle communale, les projets de règlement et de la note de présentation du PPRM, en cours d'élaboration, sont disponibles sur Internet :

<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Les-risques-miniers-les-Plans-de-Prevention-des-Risques-Miniers-PPRM>

### 5. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail <http://www.georisques.gouv.fr/>

catastrophes naturelles

nombre

catastrophes technologiques

nombre

Le préfet du Nord

site\* [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)